

II

D'abord les Sœurs, pour être justes, doivent reconnaître que, à venir jusqu'à ces derniers temps, Mgr Gilmour n'avait cessé de leur porter, à elles et à leurs œuvres, le plus grand et le plus sincère intérêt et de leur servir de protecteur et d'appui en toute occasion : elles en conserveront toujours un pieux et reconnaissant souvenir ; et c'est ce souvenir qui leur rend plus sensibles et plus pénibles aujourd'hui les mesures qu'il a cru devoir prendre à leur égard.

Origine des
présentes
difficultés.

Les difficultés présentes remontent, en leur première origine, au mois de Janvier 1880. Les Sœurs de la Charité, étant alors forcées de rembourser des emprunts considérables, qu'elles avaient contractés pour la construction de leur nouvel Hôpital comme il a été dit plus haut, et sur lesquels elles avaient eu jusque là à payer de très onéreux intérêts, [à 8 pour cent], trouvèrent à remplacer cet emprunt par un autre plus avantageux, portant intérêt seulement à 6%. Mais il leur fallait pour cela, comme pour le premier emprunt, accorder une hypothèque sur la propriété. Elles demandèrent à Mgr l'Evêque de Cleveland l'autorisation qui leur était nécessaire : il la leur accorda, mais à la condition expresse que le terrain sur lequel étaient construits l'Orphelinat et ses dépendances fut exclus de cette hypothèque ; et il exigeait en même temps que les deux établissements de l'Hôpital et de l'Orphelinat quoique contigus fussent désormais entièrement séparés l'un de l'autre en leur administration temporelle, tant pour les recettes que pour les dépenses.

Quelques difficultés que les Sœurs trouvaient dans ce nouvel ordre de choses, après avoir fait leurs humbles représentations à Mgr l'Evêque, elles souscrivirent à toutes les conditions imposées par lui, et Mgr Gilmour leur accorda l'autorisation qu'elles demandaient (*Voir aux Pièces Justificatives No 3 cette autorisation par écrit, page vi*). Toutefois elles ne purent immédiatement effectuer la séparation des deux maisons, principalement à cause de la condition matérielle où se trouvait la maison de l'Orphelinat ; plusieurs fois elles exposèrent à Mgr Gilmour leur embarras à cet égard ; celui-ci parut comprendre leurs raisons et tolérer ce délai dans l'exécution de ses ordres.

Les choses en étaient là lorsqu'au mois de Janvier 1884, un incendie vint causer dans une des parties de l'Orphelinat des dommages assez considérables, mais qui cependant furent entièrement couverts par les *Assurances*.

A la suite de cet événement, la Supérieure Générale des Sœurs de la Charité ayant écrit à Mgr l'Evêque de Cleveland pour lui faire quelques propositions au sujet des réparations à entreprendre dans l'édifice incendié, Mgr Gilmour lui répondit en date du 2 Février (1884) ; et dans sa lettre,

apr
sépa
l'As
dist
et q
arri
que
(Vo

par
pein
exp
une
d'êtr
char
ne lu
tion
(Vo
Févr

1884
Char
plusi
à tou
sur l
Corp
Char
afin
gicus
(Vo
Sept.

A
com
enve
Ce
réflé
après
la pr
fins,
et leu